



# MOBILE, WIFI...

## Des mesures pour protéger les petits

**L**e Wifi sera-t-il finalement interdit dans les crèches et dans les maternités ? Le Sénat vient de repousser à octobre une proposition de loi sur les ondes, qui prévoyait notamment cette mesure. Le texte, voté en janvier dernier par l'Assemblée nationale, avait déjà été largement édulcoré par rapport à sa version d'origine. « Nous aurions en effet préféré que l'interdiction soit aussi étendue aux écoles maternelles, mais c'est une première étape, se réjouit la députée Laurence Abeille, auteure de la proposition de loi. On reconnaît enfin qu'il est urgent de protéger les plus jeunes de cette pollution subie en permanence. »

L'exposition des enfants n'a en effet jamais été aussi importante. C'est la première génération à être massivement soumise à un faisceau d'ondes électromagnétiques et ce, à toutes les étapes du développement biologique. Si le téléphone mobile reste la source de champs électromagnétiques la plus proche du cerveau, l'inquiétude porte aujourd'hui

Babyphones, tablettes, portables... Difficile aujourd'hui d'échapper aux ondes. **Par précaution, de nouvelles recommandations pourraient bientôt entrer en vigueur.** Comment limiter l'exposition des enfants ?

sur l'utilisation grandissante d'autres technologies sans fil : Wifi de la box Internet à la maison, babyphone, tablette, console de jeu, téléphone d'intérieur DECT, etc. Des appareils qui utilisent en général le même type de rayonnement (voir encadré page suivante). Et ce n'est pas fini, les objets connectés débarquent en force dans le secteur de la puériculture (peluches, tétines, etc.), sans parler du déploiement de la technologie 4 G qui va encore augmenter de 50 % l'exposition de la population, selon un rapport du Comité opérationnel sur les ondes de téléphonie (COPIC).

### UN CERVEAU PLUS PERMÉABLE

Pour beaucoup, difficile aujourd'hui de se passer de ces innovations qui nous simplifient la vie. Mais quel est le prix à payer, notamment en ce qui concerne la santé des enfants ? Difficile d'y voir très clair. Ces nouveaux usages sont encore

très récents, et la science a besoin de temps pour mesurer avec précision d'éventuels effets à long terme.

Toutefois, en mai 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classait les ondes émises par les téléphones portables comme « possiblement cancérigènes pour l'homme ». L'étude Internationale Interphone évoquait en effet une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale pour les utilisateurs intensifs de mobiles (plus de 30 minutes par jour). Et pour les enfants ? Peu d'études existent. On sait seulement qu'ils sont particulièrement sensibles aux ondes. Avant 12 ans, ni le développement du cerveau, ni celui de la boîte crânienne ne sont tout à fait terminés. « La tête d'un enfant peut absorber jusqu'à 50 % de plus d'ondes que >

celle d'un adulte », affirme Olivier Merkel, chef de l'unité d'évaluation des risques à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement (ANSES). Certaines études ont aussi montré des effets sur l'apprentissage, des problèmes émotionnels, une hyperactivité, chez des enfants très exposés au téléphone portable. Des risques accrus in utero. Le fœtus exposé aurait 54 % de risques en plus de développer plus tard des troubles du comportement.

### VERS DES NORMES PLUS STRICTES

Reste que les travaux sur les enfants sont encore trop peu nombreux. C'est pourquoi une vaste étude internationale a été lancée : "Mobi Kids" devra apprécier le risque potentiel de tumeur cérébrale chez les petits et les adolescents, mais les résultats ne seront pas connus avant 2016. En attendant, les experts de l'ANSES concluent, dans un rapport remis en novembre dernier, que les ondes peuvent en effet provoquer des modifications biologiques, mais que les données scientifiques disponibles ne montrent « pas d'effets avérés sur la santé ». Par précaution, les experts recommandent toutefois de limiter l'exposition des personnes les plus vulnérables, enfants et femmes enceintes. « C'est la combinaison de l'intensité émise par tous ces appareils avec la proximité du corps qui les rendraient potentiellement dangereux », explique Olivier Merkel, de l'ANSES. Sans parler des effets potentiels du cumul des doses, surtout pour les plus petits.

L'Agence de sécurité sanitaire planche donc, pour la fin de l'année, sur des recommandations concrètes pour les enfants. Comme l'interdiction du téléphone portable aux moins de 6 ans. Une

mesure en vigueur depuis mars dernier en Belgique... De leur côté, les associations trépignent : « Les preuves scientifiques s'accumulent », s'empare Pierre Souvet, président de l'Association Santé Environnement France (ASEF). « Nous demandons aujourd'hui une vraie politique d'éducation sur le sujet. Les parents, les enfants, doivent être informés sur les dangers des ondes électromagnétiques. On ne peut plus rester sans rien faire ! » Le texte présenté par la députée écologiste Laurence Abeille est une première avancée. Il prévoit, pour tous les appareils qui émettent des ondes, l'obligation d'afficher leur niveau d'exposition, le fameux DAS (Débit d'absorption spécifique). Aujourd'hui, seuls les fabricants de téléphones portables ont l'obligation de l'inscrire. Pour le babyphone par exemple, il n'existe à ce jour aucune norme spécifique, et sur l'emballage, aucune information n'est mentionnée. Pourtant, des études ont montré que le niveau de rayonnement variait considérablement d'un appareil à l'autre.

Ce texte parlementaire prévoit également la fin de la publicité pour les tablettes destinées aux enfants de moins de 14 ans. Quant au Wifi dans les écoles, s'il n'est pas question d'interdire le déploiement du Plan numérique dans l'Education nationale, la députée veut responsabiliser la communauté éducative à cette question : « Les enseignants doivent avoir la possibilité d'activer

le Wifi uniquement lorsque c'est nécessaire. Il est normal que l'on puisse choisir de baisser son niveau d'exposition aux ondes », dit-elle.

### LES BONS GESTES POUR MAÎTRISER L'EXPOSITION AUX ONDES

Enceinte ou jeune maman, sachez qu'il est possible de faire baisser au quotidien ce taux de "pollution électromagnétique", en suivant quelques consignes. Pendant la grossesse, limitez l'usage du portable et dotez-vous d'un kit oreillette. **Evitez de téléphoner en vous déplaçant, le portable émet alors plus car il cherche l'antenne la plus proche.** Quand vous n'en avez pas l'usage, la nuit par exemple, mettez-le sur le mode avion, cela désactive les ondes. Evitez aussi de poser votre téléphone, tablette ou ordinateur sur votre ventre. Après la naissance, choisissez votre babyphone avec soin, et optez plutôt pour un modèle analogique, il émet moins d'ondes qu'un appareil muni de la technologie DECT. Ensuite, placez-le le plus loin possible de la tête du bébé. Pour l'instant, faites l'impasse autant que possible sur le matériel de puériculture connecté.

Quant à l'usage de la tablette, spéciale enfants ou pas d'ailleurs, fixez un temps **maximum par jour, pas plus de 10 minutes.** Bon à savoir, sur certaines d'entre elles, on peut programmer la durée d'utilisation. Limitez aussi les jeux avec le téléphone portable, quelques minutes seulement par jour. Enfin, si votre foyer est équipé en Wifi, placez le boîtier loin de la chambre des enfants. Et pensez à l'éteindre quand vous n'en avez plus besoin. Si malgré ces précautions vous craignez encore la pollution électromagnétique, particulièrement dense en zone urbaine, demandez à faire mesurer le niveau d'ondes à votre domicile. Ce service est gratuit. Il faut juste se renseigner auprès de sa mairie. ✱

CANDICE SATARA-BARTKO

### TOUT SUR LES ONDES...

Il faut distinguer les ondes qui se trouvent naturellement dans notre environnement (ondes sonores, marines, sismiques, lumineuses etc.), des ondes issues de technologies humaines, qui utilisent essentiellement l'énergie électrique.

Elles sont classées en plusieurs catégories :

- Les ondes d'Extrêmement Basses Fréquences (EBF ou ELF), allant de 0 Hertz à 10 kiloHertz, sont produites par le

réseau électrique, les transformateurs, les moteurs, les appareils électroménagers...

- Les ondes de Radiofréquences (RF), allant de 10 kiloHertz à 300 mégaHertz, sont produites par la radio, la TV, les ordinateurs.

- Les ondes d'Hyperfréquences ou **micro-ondes (HF)**, allant de 300 mégaHertz à 300 gigaHertz, sont produites par les micro-ondes, **les mobiles, antennes relais, Wifi, bluetooth...**